

MAZARS

**LES RESTAURANTS DU COEUR
LES ATELIERS DU COEUR DES COTES
D'ARMOR (AD 22i)**

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2019

MAZARS

LE OUessant BAT. A - 9 RUE MAURICE FABRE - 35000 RENNES

TEL : +33 (0) 2 99 31 31 17 - FAX : +33 (0) 2 99 31 31 80

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
SOCIETE INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHEE A LA CRCC DE VERSAILLES

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153 - SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92400 COURBEVOIE

LES RESTAURANTS DU COEUR
LES ATELIERS DU CŒUR DES COTES
D'ARMOR (AD 22i)

Association Loi du 1er juillet 1901

Siège social : Avenue des Plaines Villes – 22400 Ploufragan

Siret : 399 275 338

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 avril 2019

**Les Restaurants
Du Cœur – Les
Ateliers du
Cœur des Côtes
d'Armor (AD 22i)**

Comptes Annuels

*Exercice clos le 30
avril 2019*

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de l'association Les Ateliers du Cœur des Côtes d'Armor (AD 22i)

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Restaurants du Cœur du « Les Ateliers du Cœur des Côtes d'Armor (AD 22i) » relatifs à l'exercice clos le 30 avril 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} mai 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe : la note 7 des règles et méthodes comptables précise l'absence de valorisation des contributions volontaires en nature.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans la note 11 de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n° 2008-12 et ont été correctement appliquées.

Votre association bénéficie d'aides pour le financement de l'Insertion par l'Activité Economique. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de financements à recevoir à la clôture de l'exercice, à revoir les calculs effectués par votre association et à examiner les procédures de prise en compte de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider de l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises

individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**Les Restaurants
Du Cœur – Les
Ateliers du
Cœur des Cotes
d’Armor (AD 22i)**

Comptes Annuels

*Exercice clos le 30
avril 2019*

- il apprécie la présentation d’ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Rennes, le 16 septembre 2019

Le commissaire aux comptes

MAZARS



LUDOVIC SEVESTRE

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR-INSERTION (AD221)

1. BILAN ACTIF

BILAN ACTIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019			EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
	BRUT	Amortissements et provisions (à déduire)	NET	NET
Immobilisations incorporelles				
Autres Immobilisations incorporelles	10 318.84	-9 202.17	1 116.67	3 126.67
Immobilisations incorporelles en cours				
Sous-total Immobilisations incorporelles	10 318.84	-9 202.17	1 116.67	3 126.67
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	444 596.50	-254 585.91	190 010.59	245 218.91
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations				
Sous-total – Immobilisations corporelles	444 596.50	-254 585.91	190 010.59	245 218.91
Immobilisations financières				
Prêts				
Dépôts et cautionnements et autres immo. fin	215.00		215.00	215.00
Sous-total – Immobilisations financières	215.00		215.00	215.00
TOTAL I – ACTIF IMMOBILISE	455 130.34	-263 788.08	191 342.26	248 560.58
Stocks	5 039.03		5 039.03	1 971.81
Avances et acomptes versés sur commandes s/stocks				
Créances clients (dont locataires)	9 229.09		9 229.09	7 974.86
Autres créances	254 342.29		254 342.29	280 337.44
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (comptes bancaires, livrets et caisse)	332 246.39		332 246.39	175 234.56
Charges constatées d'avances	7 692.04		7 692.04	9 659.19
TOTAL II – ACTIF CIRCULANT	608 548.84		608 548.84	475 177.86
TOTAL GENERAL	1 063 679.18	-263 788.08	799 891.10	723 738.44

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR-INSERTION (AD221)
2. BILAN PASSIF

BILAN PASSIF (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
Fonds propres		
Fonds associatifs avec et sans droit de reprise	9 048.83	9 048.83
Réserves		
Report à nouveau	81 293.90	96 899.88
<i>Résultat net comptable de l'exercice</i>	29 039.12	-15 605.98
Subventions d'investissement	407 497.12	407 497.12
TOTAL I – FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	526 878.97	497 839.85
Provisions		
Provisions pour risque		
Provisions pour charges		
TOTAL II – PROVISIONS		
Fonds dédiés		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnements		
Fonds dédiés sur autres ressources		
TOTAL III – FONDS DEDIES		
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses (dépôts – cautionnements reçus)	228.67	228.67
Compte-courant de l'Association Nationale (451100 et 451200)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 524.70	41 337.10
Dettes fiscales et sociales	148 289.58	101 188.65
Avances remboursables reçues du National (451300 et 451600)	962.20	959.17
Autres dettes (sauf 451100, 451200, 451300 et 451600)	5 349.47	4 425.00
Sous-total des dettes	185 354.62	148 138.59
Produits constatés d'avance	87 657.51	77 760.00
TOTAL IV – DETTES	273 012.13	225 898.59
TOTAL GENERAL	799 891.10	723 738.44

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR-INSERTION (AD22I)

3. COMPTE DE RESULTAT – CHARGES

COMPTES DE RESULTAT – CHARGES (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
Achats		
Achat pour missions sociales	52 392.86	64 117.59
Variation de stock	-3 067.22	442.39
Sous-total – Achats stockés	49 325.64	64 559.98
Autres achats et charges externes	194 117.91	164 809.08
Impôts, taxes et versements assimilés		
Sur rémunérations	27 757.05	23 725.10
Autres	1 277.76	996.76
Sous-total – Impôts, taxes et versements assimilés	29 034.81	24 721.86
Charges de personnel		
Rémunération brute du personnel	786 486.86	794 479.17
Charges sociales & autres charges de personnel	188 565.43	201 826.11
Sous-total – Charges de personnel	975 052.29	996 305.28
Autres Charges		
Contribution de solidarité versée à l'Association Nationale		
Autres charges	371.50	157.77
Sous-total – Autres charges	371.50	157.77
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	76 711.73	76 314.74
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Sous-total – Dotations aux amortissements et provisions	76 711.73	76 314.74
TOTAL I – CHARGES D'EXPLOITATION	1 324 613.88	1 326 868.71
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II – CHARGES FINANCIERES		
Sur opérations de gestion	1 703.16	62.54
Sur opérations de capital (valeur comptables des éléments immobilisés et financiers cédés)		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL III – CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 703.16	62.54
Impôts sur les sociétés		
TOTAL IV – IMPOTS SUR LES SOCIETES		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL V – ENGAGEMENTS A REALISER		
TOTAL DES CHARGES (I + II + III+IV+V)	1 326 317.04	1 326 931.25
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT DE L'EXERCICE	29 039.12	
TOTAL GENERAL	1 355 356.16	1 326 931.25
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Charges :		
Secours en nature		
Personnel Bénévole		
Total		
<small>Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</small>		

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR-INSERTION (AD22I)

4. COMPTE DE RESULTAT – PRODUITS

COMPTES DE RESULTAT – PRODUITS (en €)	EXERCICE CLOS LE 30/04/2019	EXERCICE CLOS LE 30/04/2018
Chiffres d'affaires		
Ventes de produits finis, intermédiaires et marchandises	223 248.69	220 642.19
Ventes de travaux et études		
Variation de stocks (en cours et produits finis)		-630.00
Prestations de services, produits des activités annexes et de gestion	40 116.94	29 711.77
Sous-total – Chiffre d'affaires	263 365.63	249 723.96
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	782 285.27	758 082.23
Autres fonds privés		
Subventions reçues de l'Association Nationale	258 588.25	237 578.04
Contributions reçues d'autres associations départementales		
Autres fonds privés (mécénats d'entreprise, OSBL...)		
Sous-total – Autres fonds privés	258 588.25	237 578.04
Cotisations		
Produits de la Générosité du Public		
Dons non affectés	4 040.00	570.00
Dons affectés	11 893.32	29 296.06
Produits des manifestations		
Sous-total – Produits de la générosité du public	15 933.32	29 866.06
Produits divers de gestion	116.42	163.17
Reprises sur provisions (et amortissements) – Transfert de charges	33 951.25	34 503.61
TOTAL I – PRODUITS D'EXPLOITATION	1 354 240.14	1 309 917.07
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	666.02	389.27
Reprises sur provisions et transfert de charges financières		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II – PRODUITS FINANCIERS	666.02	389.27
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	150.00	1 018.93
Produits exceptionnels sur opérations de capital	300.00	
Quote-Part des subventions d'équipement imputée au résultat de l'exercice		
Reprises sur provisions pour risques et charges + Transferts de charges		
TOTAL III – PRODUITS EXCEPTIONNELS	450.00	1 018.93
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
TOTAL IV – REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES		
TOTAL PRODUITS (I + II + III+IV)	1 355 356.16	1 311 325.27
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT DE L'EXERCICE		15 605.98
TOTAL GENERAL	1 355 356.16	1 326 931.25
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits :		
Dons en nature		
Bénévolat		
Total		
<i>Pour information, Evaluation du montant des denrées reçues de l'Association Nationale (montant calculé par l'A.N.)</i>		

5. FAITS MAJEURS, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

a. Faits Majeurs

Néant.

b. Règles et Méthodes Comptables

1. Référentiel comptable

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes de base :

- continuité de l'exploitation, confortée par le contrat d'agrément signé avec l'Association Nationale ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Les Comptes Annuels ont été établis conformément au règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015, et le règlement ANC n° 2016-07 du 4 novembre 2016, relatif au plan comptable général, en tenant compte des dispositions réglementaires du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, fondations et fonds de dotation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Concernant les immobilisations reçues à titre gratuit, les Associations Départementales ont la possibilité de les comptabiliser en immobilisation pour une valeur de 1 euro afin d'en assurer la traçabilité dans les comptes. Elles sont amorties en totalité dès la première année.

Type de Bien	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Construction, bâtiments, travaux de gros œuvre, de toiture, d'ouvrants	20 ans	Linéaire
Algéco, Mobil home, agencements complets de locaux et ravalements	10 ans	Linéaire
Réfrigérateurs, chambres froides, gros matériels de cuisine (four et équipement industriel)	5 ans	Linéaire
Transpalettes, matériel de levage, camions et autres véhicules	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau et matériel téléphonique	5 ans	Linéaire
Travaux de peinture, de moquette, de menuiserie, électroménager	3 ans	Linéaire
Matériel Informatique	3 ans	Linéaire
Logiciels	3 ans	Linéaire
Matériel d'occasion	1 à 5 ans	Linéaire
Literie	1 an	Linéaire

3. Stocks

Les denrées alimentaires fournies par l'Association Nationale sont la propriété de cette dernière et à ce titre comptabilisées dans les comptes de cette dernière.

4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5. Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition, le cas échéant en appliquant la méthode « FIFO » (premier entré premier sorti). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

6. Subventions

6.1 Subventions de fonctionnement

Les subventions d'exploitation sont comprises dans les produits d'exploitation de l'exercice au titre duquel la décision d'octroi de la subvention a été notifiée.

Les subventions non affectées reçues ou attribuées au titre d'une année civile sont comprises dans les comptes de l'exercice prorata temporis. Les subventions reçues ou attribuées au titre d'exercices ultérieurs sont enregistrées en produits constatés d'avance (qu'il s'agisse de subventions affectées ou non).

Pour les subventions affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice de la subvention reçue ou attribuée au titre de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés.

Ainsi, le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la subvention affectée reçue ou attribuée.

6.2 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise.

Les subventions d'investissement affectées à un bien non renouvelable par l'association sont inscrites au compte « subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables » et sont reprises au compte de résultat selon le rythme de l'amortissement de ce bien.

7. Autres ressources

Dans la mesure où l'association ne dispose pas encore d'une information quantifiable et valorisable sur les contributions volontaires significatives obtenues, ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables, l'association ne peut procéder à leur inscription au pied du compte de résultat et du CER.

Ainsi, le travail bénévole ne peut pas encore être valorisé au niveau de chaque Association Départementale en considération de la difficulté qu'il y aurait à déterminer précisément les journées consacrées à l'action des Restaurants du Cœur pour chaque bénévole. Toutefois une méthode statistique basée sur un échantillon représentatif d'Associations Départementales permet de valoriser au niveau global des Restaurants du Cœur la contribution du bénévolat.

Les dons de marchandises reçues ne peuvent, à ce stade, faire l'objet d'une évaluation suffisamment précise et ne figurent pas dans les comptes de l'association. Cependant, les quantités collectées sont indiquées dans la note 14 en dernière page.

Les autres dons et contributions en nature (mise à disposition de véhicules et de locaux par exemple) sont en cours de recensement mais à ce stade, leur évaluation n'est pas assez précise pour figurer dans les comptes de l'Association.

8. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

9. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires CAC enregistrés au compte de résultat au titre de l'exercice 2018/2019 s'élève à 5 327,99 euros TTC.

Ces honoraires couvrent l'audit des comptes annuels établis selon les règles et principes comptables français ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi.

10. Autres informations

- Engagement en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs et ne sont donc ni provisionnés, ni évalués dans l'annexe.

- Combinaison des comptes

L'association fait partie du périmètre de combinaison de l'Association Nationale des Restaurants du Cœur.

- Montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice aux membres des organes d'administration et de direction à raison de leur fonction.

En application de l'article 20 de la loi sur le volontariat associatif nous vous informons que les trois plus hauts cadres dirigeants sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire général et qu'ils ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature. Par ailleurs, les membres du Conseil d'administration sont tous bénévoles et ne perçoivent ni rémunération, ni avantage en nature.

11. Compte d'Emploi des Ressources

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources présente de manière analytique les ressources de l'entité selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherches de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au compte emploi des ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultat. De même, le total des emplois est égal à celui des charges et le total des ressources à celui des produits.

Le Compte d'Emploi annuel des Ressources est structuré de la façon suivante :

Les colonnes 1 et 2 constituent un tableau globalisé en adéquation avec les produits et charges du compte de résultat.

Les colonnes 3 et 4 du tableau ont pour objectif d'affecter la générosité du public par type d'emplois et d'assurer le suivi de l'emploi des ressources issues de la générosité du public collectées et non utilisées des produits d'appels antérieurs.

Principe d'affectation des dépenses aux missions sociales

La définition des dépenses opérationnelles est la suivante : ce sont les coûts qui disparaîtraient si la mission sociale n'était pas réalisée ou si elle s'arrêtait.

Seules les charges que l'on peut affecter précisément et « sans ambiguïté » à une mission sociale sont considérées comme pouvant être des dépenses opérationnelles et affectées analytiquement à la famille de chacune des missions sociales.

Seule la charge réellement supportée est affectée au titre de la mission sociale. Les provisions sont ainsi enregistrées dans la rubrique « dotations aux provisions ».

Les dotations aux amortissements peuvent être des dépenses opérationnelles si la définition décrite plus haut leur est applicable.

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR-INSERTION (AD22I)

Seuls les frais financiers se rapportant directement aux missions sociales et qui disparaîtraient si la mission sociale était arrêtée sont inscrits au titre des missions sociales.

Les charges communes sont réparties entre les missions sociales et les frais de fonctionnement concernés au moyen d'une clé de répartition (exemple : les locaux sont répartis selon la surface occupée etc.).

Les frais de fonctionnement comprennent les coûts du siège de l'AD non imputables à une mission sociale (coûts du service comptabilité, Administration, etc.).

Définition des autres fonds privés

Les « autres fonds privés » sont constitués :

- des subventions reçues de l'Association Nationale
- des contributions reçues d'autres Associations Départementales
- des mécénats d'entreprises
Les mécénats font l'objet d'une convention écrite.
- des subventions des Organismes Sans But Lucratif (OSBL)

Définition des fonds issus de la générosité du public

Les fonds issus de la générosité du public sont les dons des particuliers ou d'entreprises (hors mécénats matérialisés par une convention écrite) ainsi que les produits des manifestations.

Emplois des ressources de la générosité du public

Ces ressources financent en priorité les dépenses opérationnelles des missions sociales après utilisation des subventions et dons affectés obtenus.

Les ressources issues de la générosité du public reçues directement par l'Association Départementale et non affectées par le donateur à une activité spécifique sont obligatoirement imputées aux missions sociales.

Selon ce principe, l'ordre d'affectation des ressources aux emplois est le suivant :

- Subventions affectées
- Générosité du public affectée
- Autres fonds privés affectés
- Générosité du public libre
- Autres produits

Si exceptionnellement, les fonds issus de la générosité du public reçus par l'Association Départementale représentaient un montant supérieur à celui du total des dépenses opérationnelles toutes missions sociales confondues, le reliquat serait imputé en fonctionnement.

Les abandons de frais des bénévoles suivent l'affectation du bénévole selon sa fonction.

Les abandons de frais des bénévoles du siège de l'Association Départementale sont les seuls imputés aux frais de fonctionnement.

Les immobilisations sont prioritairement financées par les ressources autres que celles émanant de la générosité du public. Toutefois lorsque l'acquisition d'une immobilisation par des fonds issus de la générosité du public se produit (cas peu fréquent et pour des montants non significatifs), la distinction sur les lignes T5 et T5 bis n'est pas effectuée car trop complexe et trop coûteuse en l'état actuel de notre système d'information.

Dans le cas des Associations Départementales possédant un report de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, en début d'exercice, le report serait imputé en priorité aux missions sociales jusqu'à extinction à condition que les dépenses des activités de l'exercice soient supérieures au montant de la Générosité du Public et des subventions affectées aux activités au cours de l'exercice.

Dans le cas où après cette imputation, il resterait un solde de ressources de la Générosité du Public non affecté et non utilisé, celui-ci serait utilisé, dans les mêmes conditions, à la couverture des frais de fonctionnement.

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR-INSERTION (AD22I)

6. Bilan Actif : IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

a. Immobilisations

Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2018	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2019
Logiciels et Autres Immob. Incorporelles	10 318.84				10 318.84
Immobilisations incorporelles	10 318.84				10 318.84
Terrains					
Constructions					
Structures légères (Algéco, Mobilhome)					
Rénovations, réhabilitations immobilières					
Agencements, installations, aménagements et autres immob.	27 177.59				27 177.59
Matériel de transport (transpalettes...)	50 881.00	17 501.24	12 000.00		56 382.24
Matériel et mobilier (bureau et informatique)	59 437.49	1 992.17			61 429.66
Installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique					
Matériel de jardins et cheptel					
Matériel ateliers et cuisine	299 607.01				299 607.01
Terrains et constructions en cours					
Rénovations, réhabilitations immobilière en cours					
Autres immobilisations en cours					
Acompte sur immobilisations					
Immobilisations corporelles	437 103.09	19 493.41	12 000.00		444 596.50
Prêts					
Participations et créances rattachées à participations	15.00				15.00
Dépôts et cautionnements versés	200.00				200.00
Autres immobilisations financières					
Immobilisations financières	215.00				215.00
Total	447 636.93	19 493.41	12 000.00		455 130.34

b. Amortissements

Amortissements des Immobilisations (en €)	Valeur brute au 30/04/2018	Augmentation	Diminution	Poste à Poste	Valeur brute au 30/04/2019
Amortissements des logiciels et autres Immob. Incorporelles	7 192.17	2 010.00			9 202.17
Amortissements des immobilisations incorporelles	7 192.17	2 010.00			9 202.17
Amortissements terrains, constructions et autres immobilisations corporelles					
Amortis./structures légères (Algéco, Mobilhome)					
Amortis./rénovations, réhabilitations immobilières					
Amortis./agencements, installations, aménagements divers et autres immob.	18 263.64	4 152.98			22 416.62
Amortis./matériel de transport (transpalettes...)	50 881.00	281.96	12 000.00		39 162.96
Amortis./matériel et mobilier (bureau et informatique)	22 273.01	13 776.43			36 049.44
Amortis./installations à caractère spécifique, chambres froides et matériel frigorifique					
Amortis / matériel de jardins et cheptel					
Amortis/ matériel ateliers et cuisine	100 466.53	56 490.36			156 956.89
Immobilisations corporelles	191 884.18	74 701.73	12 000.00		254 585.91
Total	199 076.35	76 711.73	12 000.00		263 788.08

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR-INSERTION (AD22I)

7. Bilan Actif suite : STOCKS, CREANCES ET PRODUITS A RECEVOIR

Stocks (en €)	30/04/2019			30/04/2018
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	Valeur Nette
Missions Sociales	5 039.03		5 039.03	1 971.81
Total	5 039.03		5 039.03	1 971.81

Créances (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A un an et plus
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts			
Dépôts et cautionnements versés	200.00		200.00
Créances Diverses	15.00		15.00
Total	215.00		215.00
Créances de l'actif circulant			
Créances clients (dont locataires)	9 229.09	9 229.09	
Personnel et comptes rattachés (avances et acomptes)			
Autres créances (dont subventions)	254 342.29	254 342.29	
Total	263 571.38	263 571.38	
Total	263 786.38	263 571.38	215.00

Produits et Subventions à recevoir (en €)	30/04/2019 Montant Brut
Rabais, remises, ristournes à obtenir et autres avoirs non encore reçus	133.91
Clients, locataires et comptes rattachés	208.80
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	
Etat & Collectivités Publiques	
Association Nationale	
Débiteurs et créiteurs divers	254 208.38
Total	254 551.09
<i>Dont subventions à recevoir</i>	

8. Bilan Actif suite : VMP, DISPONIBILITES, CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Valeurs mobilières de placement (en €)	Valeur d'acquisition	Cours au 30/04/2019	Plus Values latentes	Moins Values latentes
SICAV				
Fonds Communs de Placement				
Total				

Disponibilités (en €)	30/04/2019 Montant Brut
Comptes sur livrets (livret A)	275 550.22
Comptes-courant	55 482.03
Caisse	1 214.14
Intérêts courus	
Total	332 246.39

Charges constatées d'avance (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1an et plus
Locations	230.32	230.32	
Maintenance	4 113.87	4 113.87	
Assurances	882.02	882.02	
France Télécom			
EDF – GDF			
Emprunts et Intérêts sur emprunts			
Autres Charges	2 465.83	2 465.83	
Total	7 692.04	7 692.04	

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR-INSERTION (AD22I)

9. Bilan Passif : VARIATION DES PROVISIONS

Nature des provisions (en €)	Provisions au 30/04/2018	Augmentation	Diminution	Provisions au 30/04/2019
Provisions pour risques et charges <i>(Litiges, Pénalités, Grosses réparations et autres)</i>				
Total (1)				
Provisions pour dépréciation sur immobilisations :				
- Incorporelles				
- Corporelles				
- Financières				
Stock				
Compte Client				
Autres créances				
Total (2)				
Total Général (1+2)				

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR-INSERTION (AD22I)

9. Bilan Passif (suite) : FONDS ASSOCIATIFS & FONDS DEDIES

a. Variation des Fonds propres

Fonds propres (en €)	Montants au 30/04/2018	Affectation du Résultat	Augmentation	Diminution	Poste à poste	Montants au 30/04/2019
Fonds associatifs sans droit de reprise	9 048.83					9 048.83
Fonds associatifs avec droit de reprise						
Subventions d'investissement	407 497.12					407 497.12
Réserves						
Report à nouveau	96 899.88	-15 605.98				81 293.90
Résultat comptable de l'exercice	-15 605.98	15 605.98	29 039.12			29 039.12
Total	497 839.85		29 039.12			526 878.97

b. Variation des Fonds dédiés

Détail des fonds dédiés par ressource d'origine (en €)	Fonds à engager 30/04/2018	Utilisations	Engagements	Fonds à engager 30/04/2019
A : Sur subventions de fonctionnement				
B : Sur dons manuels affectés				
C : Sur autres fonds privés				
Total				

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR-INSERTION (AD22I)

10. Bilan passif (suite) : DETTES

a. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	228.67			228.67
Fournisseurs et comptes rattachés	30 524.70	30 524.70		
Personnel et comptes rattachés	93 563.81	93 563.81		
Dettes fiscales et sociales	54 725.77	54 725.77		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	6 311.67	6 311.67		
Produits perçus d'avance	87 657.51	87 657.51		
Total	273 012.13	272 783.46		228.67

Charges à payer (en €)	30/04/2019 Montant Brut
Fournisseurs	16 743.66
Rabais, remises, ristournes à accorder et avoirs à établir	
Personnel et comptes rattachés	42 424.68
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	15 118.36
Etat & Collectivités Publiques	
Débiteurs et créditeurs divers	226.98
Intérêts courus à payer	
Total	74 513.68

Produits constatés d'avance (en €)	Montant brut	A moins d'1 an	A 1 an et moins de 5 ans	A 5 ans et plus
Subventions	77 760.00	77 760.00		
Loyers des bénéficiaires à percevoir	9 897.51	9 897.51		
Autres produits constatés d'avance				
Total	87 657.51	87 657.51		

11. ENGAGEMENTS DONNES ET REÇUS

a. Engagements donnés

Tableau des engagements en crédit-bail

(en €)	Redevances payées		Redevances restant à payer			Prix d'achat résiduel
	De l'exercice	Cumulés	A moins d'1 an	A 1 an et plus	Total à payer	
Véhicules						
Mobiliers, matériels bureau & informatique						
Autres						
Total						

Engagements donnés (liste non exhaustive)

Garanties, avals et cautions donnés	
Suretés réelles consenties	

b. Engagements reçus

Engagements reçus (liste non exhaustive)

Garanties, cautions obtenues	
Autorisations de découverts	

Tableau des immobilisations en crédit-bail

(en €)	Cout d'entrée	Dotation aux amortissements		Valeur nette
		De l'exercice	Cumulés	
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Total				

12. RESULTATS ANALYTIQUES

a. Répartition du résultat analytique de l'exercice

Missions Sociales et Fonctionnement (en €)	Subventions AN.I	Générosité du Public II	Autres produits III	Total Produits I+II+III	Total Charges	Résultat par activité
Distribution Alimentaire						
Actions d'accompagnement en centre						
Logement et hébergement d'urgence						
Culturel, Loisir						
Ateliers de Français, Aide aux devoirs						
Accompagnement et retour à l'emploi	79 386.72	14 308.39	1 072 847.19	1 166 542.30	1 166 542.30	
Frais de fonctionnement	164 601.32	1 624.93	7 987.39	174 213.64	145 174.52	29 039.12
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi						
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice	14 600.21		0.01	14 600.22	14 600.22	
Formation et animation du bénévole						
Total	258 588.25	15 933.32	1 080 834.59	1 355 356.16	1 326 317.04	29 039.12

b. Affectation du stock initial de dons issus de la Générosité du Public (T1 du CER)

Le montant du stock de dons issus de la Générosité du Public non affecté et non utilisé en début d'exercice, a été imputé à hauteur de 0.00 €.

ASSOCIATION DES RESTAURANTS DU CŒUR DES COTES D'ARMOR-INSERTION (AD221)
13. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC
(Loi n°91-772 du 7 août 1991, art 4)
AU 30/04/2019

EMPLOIS	Emplois = Compte résultat (1)	Affectation par Emploi des ressources collectées auprès du public (3)	Formu- les	RESSOURCES	Ressources = Compte résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées (4)	Formu- les
(en €)				REPORT DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTÉES NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE			T1
1- Missions Sociales	1 181 142.52	14 308.39	ST1	1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	15 933.32	15 933.32	T2
Distribution Alimentaire				1.1 Dons et legs			
Actions d'Accompagnement en centre				Dons manuels non affectés	4 040.00	4 040.00	
Logement et Hébergement d'Urgence				Dons manuels affectés	11 893.32	11 893.32	
Culture, Loisirs et Ateliers de Français & Aide aux devoirs				Legs et autres libéralités non affectés			
Accompagnement Retour à l'Emploi	1 166 542.30	14 308.39		Legs et autres libéralités affectés			
Actions menées en faveur des personnes privées de chez soi				1.2 Autres produits liés à la générosité du public			
Microcrédit, Conseil Budgétaire et Accès aux droits et à la Justice	14 600.22			Manifestations			
Formation et animation du bénévolat							
2- Frais de Recherche de fonds			ST2	2- Autres fonds privés	258 588.25		
Frais appel à la générosité du public				3- Subventions	782 285.27		
				Union européenne	114 052.94		
				Etat français			
3- Frais activité Enfoirés				Collectivités territoriales	121 440.00		
				Autres	546 792.33		
4- Frais de fonctionnement	145 174.52	1 624.93	ST3	4- Autres produits	298 549.32		
				Produits de l'activité "Enfoirés"			
				Autres Produits	298 549.32		
		15 933.32	T3=ST1+S T2+ST3				
I- TOTAL DES EMLP EXERCICE INSCRITS AU CPT RESULTAT	1 326 317.04			I-TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE .INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	1 355 356.16		
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS				II- REPRISES DE PROVISIONS			
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES				III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EX ANTERIEURS			
				IV- VARIATION DES FONDS DÉDIÉS DE LA GP.			T4
IV- EXCÉDENT DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE	29 039.12			IV- INSUFFISANCE DE RESSOURCES SUR L'EXERCICE			
TOTAL GENERAL	1 355 356.16			TOTAL GENERAL	1 355 356.16	15 933.32	T2+T4
V- PART DES ACQUISITIONS IMMOBILIÈRES BRUTES DE L'EXERCICE FINANCÉES PAR LA GP			T5				
VI NEUTRALISATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILIÈRES FINANCÉES PAR LA GP			T5 bis (négatif)				
VII TOTAL DES EMPLOIS FINANCIÉS PAR LA GP		15 933.32	T6=T3+T5 +T5bis	VII- TOTAL DES EMPLOIS FINANCIÉS PAR LA GP		15 933.32	T6
				SOLDE DES RESSOURCES DE LA GP NON AFFECTÉES NON UTILISÉES AU COURS DE L'EXERCICE			T7= T1+T2 +T4-T6
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Missions Sociales				Bénévolat			
Frais de recherche de fonds				Dons en nature			
Frais de fonctionnement et autres charges (3+4+II+III)							
Total				Total			

14. ANNEXES

Bénévoles

Bénévoles	Nombre moyen au 30/04/2019	Nombre moyen au 30/04/2018
Bénévoles	880	862
Total	880	862

Effectifs salariés (en ETP)

Effectifs salariés en ETP	Nombre moyen au 30/04/2019	Nombre moyen au 30/04/2018
<i>Contrats Aidés :</i>		
Contrats aidés hors CDDI		
CDDI		
<i>Sous- Total Contrat Aidés</i>		
CDD/CDI	1.25	1.14
Total	1.25	1.14

Tonnage des dons locaux : alimentaires et produits d'hygiène et d'entretien

Nature	Collecte Nationale	Autres collectes et dons	Ramasse	Total
Denrées alimentaires (en tonnes)	94.10	425.30	519.50	1 038.90
Produits d'Hygiène et d'entretien (en tonnes)	7.00	36.70		43.70
Total	101.10	462.00	519.50	1 082.60

Rapprochements

Rapprochement des emplois et des charges comptabilisés

CHARGES	EMPLOIS
443 655.46	443 655.46

Rapprochement des ressources et des produits comptabilisés

PRODUITS	RESSOURCES
442 029.20	442 029.20

Les informations présentées ont été établies sur la base des documents comptables de l'organisme.

Le Président de l'association

Le Trésorier de l'association

Le Commissaire aux comptes

